

NOTICE INFORMATIVE SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

INTRODUCTION

REALEASE CAPITAL (ci-après, la « **Société** »), dont le siège social est situé au 22 quai Gallieni 92150 SURESNES, dans le cadre de ses activités de location financière, s'engage à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité de vos données à caractère personnel, et ce dans le respect du Règlement de l'Union Européenne 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la Protection des Données dit « RGPD ») et de la loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Cette notice vous informe de manière transparente sur la façon dont REALEASE CAPITAL, traite vos données à caractère personnel et vient compléter notre Politique de sécurité des systèmes d'informations (PSSI).

Que vous soyez déjà client ou prospect, cette notice est applicable à toutes les personnes physiques, notamment vos bénéficiaires, dont nous traitons les données à caractère personnel et pourra être complétée par des informations spécifiques qui seront, le cas échéant, portées à votre connaissance.

Cette notice présente les principales mesures prises par REALEASE CAPITAL pour assurer une protection optimale des données à chaque instant.

1. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT A LA PROTECTION DES DONNEES

Sur les recommandations de la CNIL, *REALEASE CAPITAL* a désigné un correspondant à la protection des données à caractère personnel (ci-après, « **DPO** »), en fonction depuis le 25/05/2018 (Annexe 1 : Désignation du délégué à la protection des données).

Monsieur Victor PIRO

Contact :

22 quai Gallieni 92150 SURESNES – France

01 46 88 04 00

rgpd@realease-capital.fr

<https://www.realease-capital.fr/contact/>

Ce correspondant assure la conformité en matière de protection des données au sein de REALEASE CAPITAL. Il est principalement chargé :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant ainsi que leurs employés,
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données,
- de conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et d'en vérifier l'exécution,
- de coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci.

Le DPO veille à ce que les personnes manipulant des données soient informées et sensibilisées aux principes du RGPD.

A ce titre, une Charte informatique et la présente Notice sont diffusées à l'ensemble des employés, responsables de traitement ou sous-traitants. Ces documents sont mis à disposition sur l'intranet de REALEASE CAPITAL. Ils sont systématiquement remis à tout nouvel arrivant. Par ailleurs, des actions de communication internes sont organisées régulièrement afin d'informer les personnes concernées.

Le DPO a pour mission de veiller au respect de la réglementation applicable. Il est obligatoirement consulté par le responsable des traitements préalablement à leur création.

Le correspondant recense dans un registre la liste de l'ensemble des traitements de données à caractère personnel de REALEASE CAPITAL au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Cette liste est tenue à disposition de toute personne en faisant la demande.

Le correspondant veille au respect des droits des personnes (droit d'accès, de rectification et d'opposition). En cas de difficultés rencontrées lors de l'exercice de ces droits, les personnes concernées peuvent saisir le correspondant.

Une adresse électronique a été créée spécifiquement pour toutes les questions relatives à la protection des données : rgpd@realease-capital.fr

2. SECURISATION DES DONNEES PERSONNELLES

REALEASE CAPITAL fait notamment appel à un prestataire informatique pour l'accompagner dans la sécurisation de ses données personnelles.

Ainsi, toute personne manipulant des données doit s'authentifier pour accéder aux ressources informatiques. Chaque utilisateur dispose d'un identifiant (login) personnel et confidentiel, conforme aux recommandations de la CNIL. Le mot de passe est changé tous les 90 jours.

Les profils d'habilitations sont définis par les responsables de services et communiqués au prestataire qui s'occupe d'accorder ou de supprimer les permissions d'accès aux différentes ressources.

Les postes de travail sont sécurisés par un système de verrouillage automatique de session, des antivirus régulièrement mis à jour et la mise en place d'un « pare feu » (firewall).

Les équipements mobiles sont chiffrés synchronisés régulièrement, un code secret est nécessaire pour les déverrouiller.

Le réseau informatique interne est protégé, les flux sont limités au strict nécessaire, les accès distants des appareils informatiques nomades sont sécurisés par VPN, et un protocole d'authentification est mis en place pour notre réseau Wi-Fi.

Seules les personnes habilitées ont accès aux outils et interfaces d'administration. Les serveurs sont mis à jour de manière hebdomadaire.

Les données sont sauvegardées régulièrement dans un coffre de stockage basé en Europe. Toutes les archives de données obsolètes sont détruites de manière sécurisée par notre prestataire informatique.

Les contrats avec les sous-traitants définissent leur rôle et leurs responsabilités. Des clauses spécifiques précisent leurs obligations en matière de sécurité, de confidentialité et de protection des données personnelles qu'ils peuvent être amenés à traiter.

Nos prestataires de signature électronique et d'archivage répondent à la norme eIDAS.

Les échanges avec d'autres organismes sont sécurisés et les données sont chiffrées avant leur envoi.

3. CARTOGRAPHIE DU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

REALEASE CAPITAL recense les traitements de données personnelles, notamment par la tenue d'un Registre des traitements (le « **Registre** »). La Société tient une documentation interne complète sur les traitements de données personnelles et s'assure que ces traitements respectent bien les nouvelles obligations légales.

Le Registre des traitements se présente sous forme d'un fichier Excel recensant les différents traitements de données personnelles, les catégories de données personnelles traitées, les objectifs poursuivis par les opérations de traitement de données, les acteurs (internes ou externes) qui traitent ces données, les flux, leur origine, leur destination, et les transferts éventuels de données hors de l'Union européenne.

Ce Registre permet à REALEASE CAPITAL de cartographier son traitement des données personnelles.

4. PRIORISATION DES ACTIONS

Sur la base du Registre des traitements de données personnelles, REALEASE CAPITAL a identifié les actions à mener pour se conformer aux obligations actuelles et à venir. La Société priorise ses actions au regard des risques que font peser ses traitements sur les droits et les libertés des personnes concernées.

REALEASE s'assure que seules les données strictement nécessaires à la poursuite de ses objectifs sont collectées et traitées. Ainsi, seules des données fondées sur le consentement de la personne, l'intérêt légitime, un contrat ou une obligation légale peuvent faire l'objet d'un traitement. Les traitements à risques ont été identifiés.

La Société tient un listing de ses sous-traitants et vérifie régulièrement qu'ils connaissent leurs nouvelles obligations et responsabilités. Les sous-traitants sont soumis contractuellement à des obligations en matière de sécurité, de confidentialité et de protection des données personnelles qu'ils peuvent être amenés à traiter.

REALEASE CAPITAL veille, grâce à son correspondant, au respect des droits des personnes (droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, retrait du consentement...). Le correspondant est disponible pour aider les personnes concernées à exercer ces droits.

5. GESTION DES RISQUES

Suite à l'identification des traitements susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, un audit de sécurité global a été réalisé sur l'ensemble de nos systèmes d'informations.

➤ **ROADMAP :**

De plus, une étude d'impact va être réalisée sur la protection des données, pour chacun des traitements (Privacy Impact Assessment ou PIA) via l'outil mis à disposition de la CNIL. Cette étude permettra de s'assurer du respect de la vie privée et des principes

fondamentaux du RGPD.

L'étude contiendra une description du traitement et de ses finalités, une évaluation de sa nécessité et de sa proportionnalité, une évaluation des risques sur les droits et libertés des personnes concernées, ainsi que les mesures envisagées pour traiter ces risques et se conformer au RGPD.

REALEASE CAPITAL adapte ses mesures au risque et au contexte particulier du traitement considéré.

6. ORGANISATION DES PROCESSUS INTERNES

Pour garantir un haut niveau de protection des données personnelles en permanence, REALEASE CAPITAL a mis en place des procédures internes qui garantissent la protection des données à tout moment. La Société prend ainsi en compte l'ensemble des événements qui peuvent survenir au cours de la vie d'un traitement de données personnelles.

En cas de faille de sécurité, l'autorité de protection des données (CNIL) sera notifiée dans les 72 heures et les personnes concernées dans les meilleurs délais. La Charte informatique de REALEASE CAPITAL prévoit également que tout utilisateur s'engage à signaler toute violation ou tentative de violation suspectée de son compte réseau et de manière générale tout dysfonctionnement.

Les demandes de rectification, d'opposition, d'accès, de portabilité, de retrait ou de modification des données collectées, peuvent se faire par mail (rgpd@realease-capital.fr) et seront traitées par le DPO dans les meilleurs délais.

7. DOCUMENTATION DE LA CONFORMITE

REALEASE CAPITAL constitue et entretient un dossier documentaire permettant de prouver sa conformité au règlement. Les actions et documents sont réexaminés et actualisés régulièrement pour assurer une protection des données en continu.

Le dossier documentaire contient :

- Le Registre des traitements
- L'encadrement des transferts de données hors de l'UE
- Les mentions d'information
- Les procédures mises en place pour l'exercice des droits des personnes
- Les contrats avec les sous-traitants
- Les procédures internes en cas de violation des données

Notre site internet et notre outil extranet rappelle à chaque utilisateur ses droits et les modalités de recueil du consentement des personnes concernées.